


Maison des Jeunes
MIRAMONT DE GUYENNE

# Du 7 au 11 Juillet 2025

## « Aménagements pour le Festival des Arts de la Rue »

Petits travaux de décors, montage, assemblage

Horaires de 8h30 à 12h

## 8 places ouvertes pour les 12-17 ans

**Renseignements et inscription**
**Responsable : Stéphane LEGRAND**
**Avenue du 8 mai 1945**
**47800 Miramont de Guyenne**
**Tel : 07 81 75 79 51**
**Mail : mdj.miramont@free.fr**

**Chantier en partenariat avec l'organisation du Festival des Arts de la Rue de Miramont**



Miramont-de-Guyenne

Promeneurs du Net

**CONTRAT D'ENGAGEMENT CHANTIER JEUNES**



Mr/Mme …….. Représentant légal de: ……

Adresse : …….. Date de naissance du jeune : ……..

Téléphone du représentant légal : …… Téléphone du jeune : ……

**Dans le cadre du Chantier Jeunes : « *Aménagements pour le Festival des Arts de la Rue* » organisé par la Maison des Jeunes de l'Amicale Laïque de Miramont de Guyenne en partenariat avec l'organisation du festival du 7 au 11 Juillet 2025 de 8h30 à 12h**

**Tranche d'âge : 12-17 ans**

Il est convenu ce qui suit :

Le jeune …….. s'engage :

- à être présent sur l'intégralité des jours et heures programmés et à participer aux tâches et activités proposées.

- à se présenter avec une tenue vestimentaire compatible avec l'activité envisagée, **il s'agit principalement de petits travaux de décors, de montage et d'assemblage. Le/La jeune peut venir avec de vieux vêtements et se changer après le chantier.**

- à respecter les autres jeunes et les adultes et plus largement les règles élémentaires de vie en collectivité et les consignes de sécurité.

- à participer au temps de clôture ludique et convivial prévu le dernier jour de 12h à 14h (partie intégrante du chantier).

**Informations pratiques :**

**La participation au chantier jeune est gratuite.**

Cependant, **l'inscription à la Maison des Jeunes est obligatoire** (**cotisation annuelle de 10 €**).

*Le repas du midi est préparé par et pour les jeunes à la MDJ.*

Une bourse de 75 euros sera attribuée à chaque jeune à la suite de son implication **durant les 5 matinées**

**Pour clôturer le chantier, le Vendredi 11 Juillet 2025,** un repas sera proposé aux jeunes, à leur familles ainsi qu'aux intervenants ayant contribué à la réussite du chantier. Un bilan collectif sera réalisé à l'issue du repas.

**Modalités d'utilisation de la bourse** :

La bourse peut être utilisée lors de sorties ou séjours organisés par la Maison des Jeunes.

**Attention ! Les bourses acquises en 2025 seront valables jusqu'au 30 juin 2026, si la bourse n'est pas utilisée à cette date, elle sera perdue.**

Tout manquement aux engagements ci-dessus entraînera une mise au point avec le (ou les) responsables du chantier et pourra avoir pour conséquences :

-une mise en garde avec information au représentant légal,

-une sanction avec perte de tout ou partie de l'indemnisation,

-une sanction avec exclusion temporaire ou définitive.

**Dans le cas d'une indisponibilité exceptionnelle, le jeune et sa famille s'engagent à avertir le plus tôt possible la responsable du chantier**

**Stéphane au 07 81 75 79 51**

Contrat établi le……., Lu et approuvé par les différentes parties,

**Signatures**

Le jeune Les représentants légaux La Maison des Jeunes Le président de l'ASML